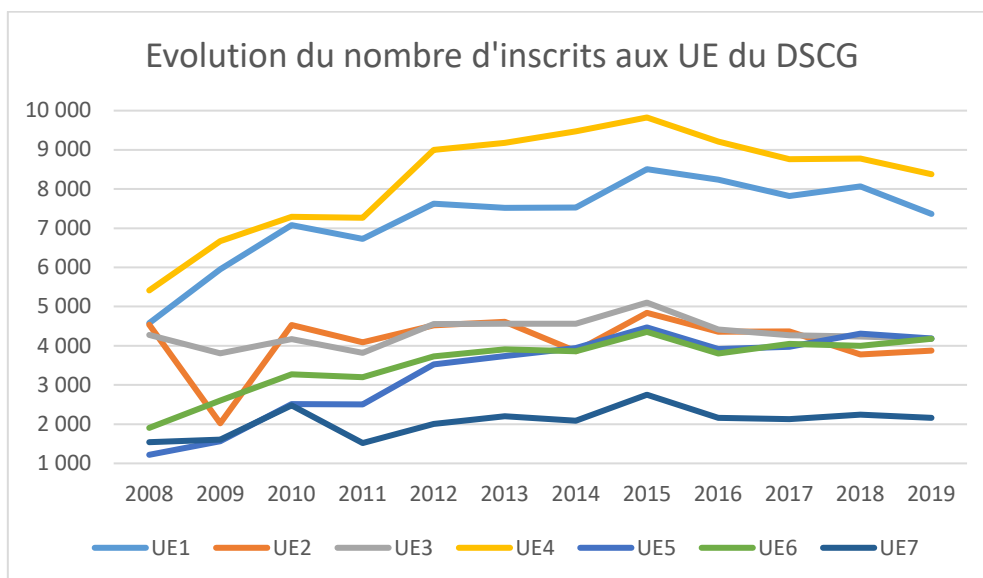


Rapport du jury du DSCG session 2019

Le rapport du jury du DSCG se compose de plusieurs parties : les parties 1 à 4 présentent des données statistiques pluriannuelles sur le nombre d'inscrits, le taux de présence, le nombre d'admis aux UE et au DSCG. La partie 5 présente les sujets des épreuves ponctuelles de la session 2019 et le cas échéant des informations ou conseils pour les sessions suivantes. Enfin, la partie 6 donne des conseils pour les candidats se présentant à la VAE.

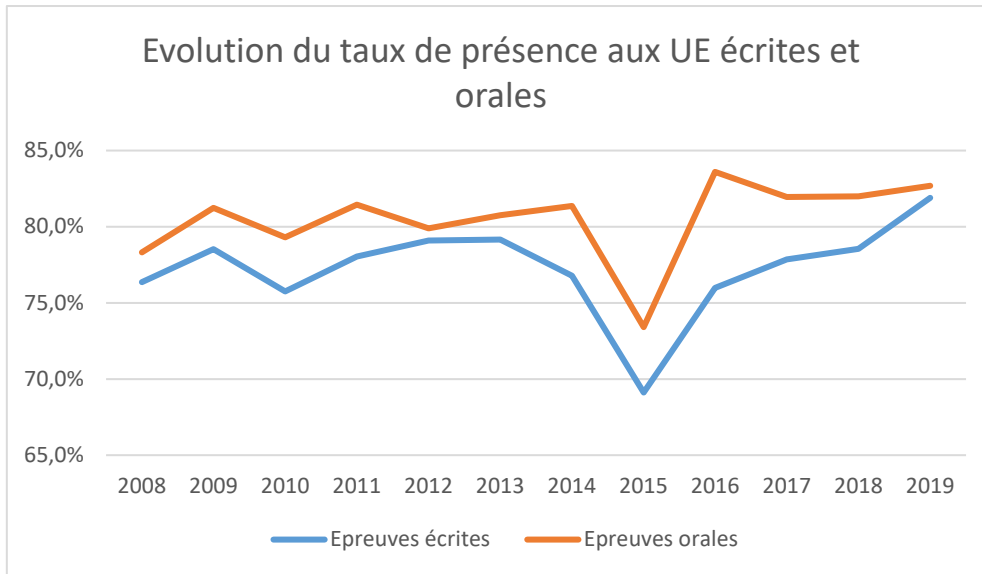
1. Evolution du nombre d'inscrits et de présents

Depuis la première session du DSCG en 2008, le nombre d'inscrits et de présents aux examens comptables a fortement augmenté jusqu'en 2015. Depuis lors, on observe un tassement dans le nombre d'inscrits, surtout perceptible au niveau des UE 1 et 4 qui comptent malgré tout un nombre d'inscrits nettement supérieur aux autres UE.

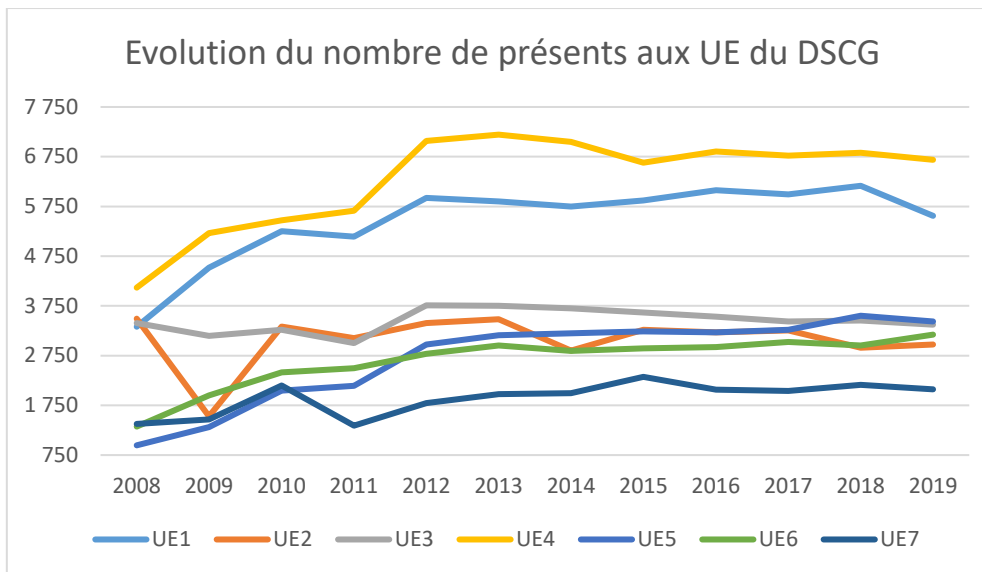


Ainsi, l'UE 1 Gestion juridique, sociale et fiscale a eu 7 362 inscrits (contre 8 065 en 2018) et l'UE4 Comptabilité et audit, audit 8 734 inscrits (contre 8 780 en 2018). Pour les autres UE, l'évolution des effectifs varie peu par rapport à 2018 et avec un nombre moyen d'inscrits compris entre 3 800 (UE2) et 4 200 (UE5) aux épreuves écrites et à l'UE6 d'Economie partiellement en anglais. Seule l'UE 7 Relations professionnelles est en retrait avec 2 072 inscrits.

Le nombre de candidats qui se sont présentés aux épreuves écrites (81,9% des inscrits en 2019 contre 78,6% en 2018 et 77% en 2017) et orales (82,7% contre 82% en 2018) est en hausse.



La combinaison entre le nombre d'inscrits et le taux de présence aux examens se traduit par une évolution du nombre de candidats présents qui avait fortement augmenté jusqu'en 2012 puis une évolution stable jusqu'en 2018. L'année 2019 voit donc le nombre de présents baisser (baisse sensible pour l'UE1) ce qui doit être examiné au regard de l'augmentation du nombre de diplômés de 2018 en hausse.

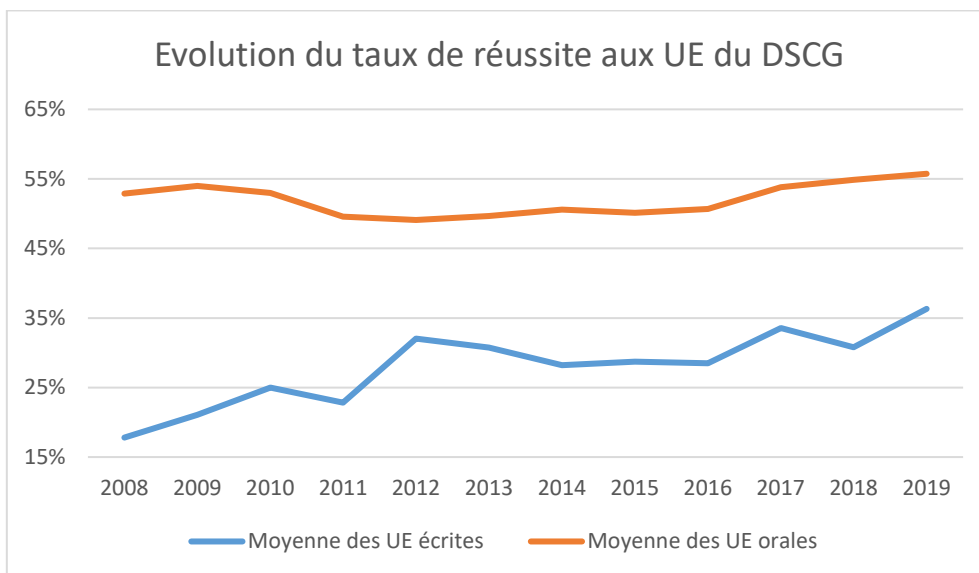


Là encore, les UE1 et 4 se distinguent des autres par le nombre de candidats présents avec pour l'UE1 5 564 candidats présents (contre 6 165 en 2018) et pour l'UE4 6 688 candidats présents (contre 6 831 en 2018), les autres UE écrites comptant autour de 3 000 à 3 500 présents.

2. Evolution du nombre d'admis aux épreuves ponctuelles et des taux de réussite

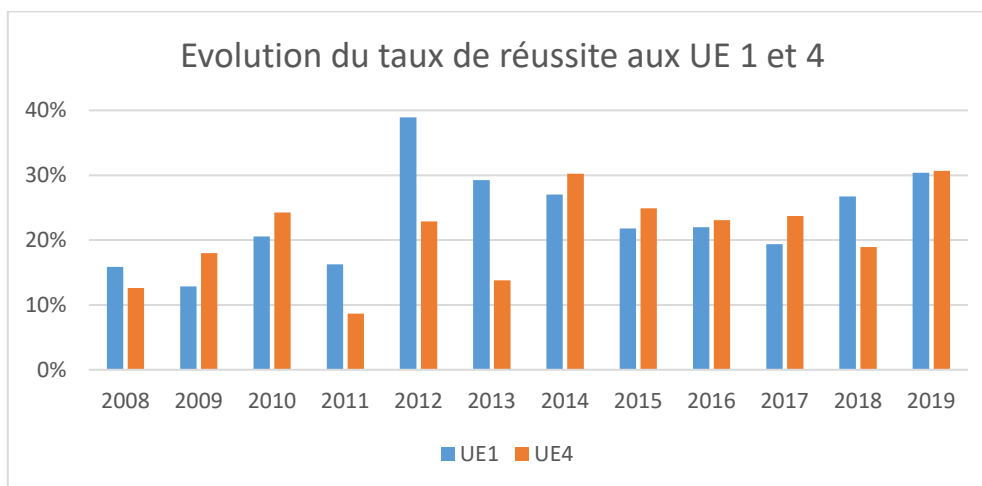
Le taux de réussite aux épreuves est de 56% pour les UE orales (contre 55% en 2018) comprenant notamment l'UE7 Relations professionnelles qui est validée par 68% des candidats se présentant à l'oral (66% en 2017).

Le taux de réussite aux épreuves écrites est plus élevé et s'établit en 2019 à 36% en moyenne contre 31% en 2018. Ce taux de réussite moyen aux épreuves écrites cache de fortes disparités selon les UE.



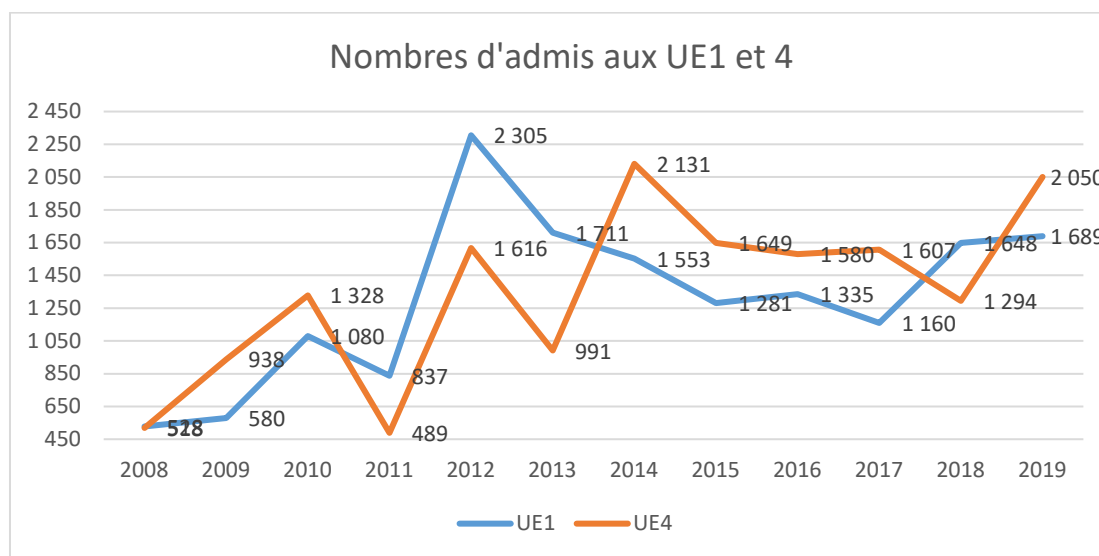
Ainsi, les taux de réussite sont particulièrement bons pour l'UE5 Management des systèmes d'information (67% contre 61% en 2018), l'UE3 Management et contrôle de gestion (40% contre 32% en 2018) et l'UE 2 Finance (31% contre 27% en 2018). Le taux de réussite pour l'UE1 est en augmentation (30% contre 27% en 2018) et il en va de même pour l'UE4 (31% contre 19% en 2018).

Si l'on fait une analyse plus fine du taux de réussite aux UE1 et 4 qui comptent le plus de candidats présents, on observe des taux de réussite fluctuants d'une année sur l'autre. Néanmoins, en faisant abstraction de la période 2008/2011 le taux de réussite à ces deux UE était de 25% avec parfois certaines années des phénomènes de reports (en 2012 pour l'UE1 ou en 2014 pour l'UE4). Le taux de réussite de la session 2019 est donc particulièrement bon pour ces deux UE.



Ces taux de réussite peuvent apparaître comme faibles. Toutefois, ils sont aussi le signe que ces épreuves exigent une préparation en amont de l'examen. Or, force est de constater qu'un certain nombre de candidats, souvent pris par leur activité professionnelle, ont du mal à se mettre dans l'esprit de ces épreuves (travail en temps limité et sans documentation à l'exception de celle fournie dans les sujets) et à maîtriser les connaissances associées recouvrant un programme vaste en droit, et très technique en comptabilité et audit.

Quant au nombre d'admis il dépend donc de deux paramètres : le nombre d'inscrits présents aux examens dont on a vu précédemment qu'il était en baisse en 2019 et du taux de réussite par UE particulièrement bon cette année.



3. Présentation des résultats détaillés de la session 2018 et 2019

Les tableaux ci-après présentent les résultats des deux dernières sessions. Les taux de réussite sur ces deux sessions sont relativement proches à l'exception de l'UE 1 Gestion juridique, fiscale et sociale, de l'UE2 Finance et de l'UE4 Comptabilité et audit.

2018	Inscrits	Présents	Taux de présence	Admis	Taux de réussite
UE1	8 065	6 165	76,44%	1 648	26,73%
UE2	3 775	2 909	77,06%	839	28,84%
UE3	4 239	3 458	81,58%	1 095	31,67%
UE4	8 780	6 831	77,80%	1 294	18,94%
UE5	4 312	3 552	82,37%	2 176	61,26%
Tx de réussite moyen aux épreuves écrites		22 915		7 052	30,77%
UE6	4 003	2 955	73,82%	1 390	47,04%
UE7	2 240	2 164	96,61%	1 419	65,57%
Tx de réussite moyen aux épreuves orales		5 119		2 809	54,87%

2019	Inscrits	Présents	Taux de présence	Admis	Taux de réussite
UE1	7 362	5 564	75,58%	1 689	30,36%
UE2	3 875	2 975	76,77%	935	31,43%
UE3	4 182	3 374	80,68%	1 350	40,01%
UE4	8 374	6 688	79,87%	2 050	30,65%
UE5	4 188	3 435	82,02%	2 297	66,87%
Tx de réussite moyen aux épreuves écrites		22 036		8 321	37,76%
UE6	4 183	3 172	75,83%	1 508	47,54%
UE7	2 159	2 072	95,97%	1 415	68,29%
Tx de réussite moyen aux épreuves orales		5 244		2 923	55,74%

4. Nombre d'admis au DSCG

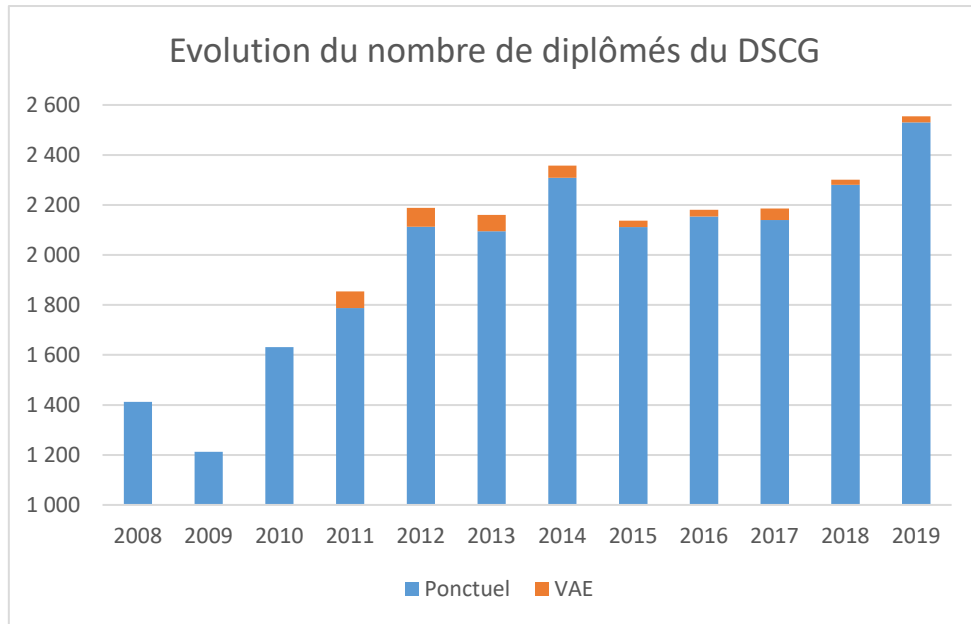
Les candidats se présentant au DSCG peuvent opter pour deux voies : celle des épreuves ponctuelles ou celle de la validation des acquis de l'expérience (VAE). Par ailleurs, un candidat peut se présenter aux UE de son choix : il peut ainsi se présenter à une seule ou à plusieurs UE, mais il ne pourra valider son DSCG que s'il valide l'ensemble de ses UE avec une note supérieure à 10/20 (hormis les UE où le candidat, du fait d'un autre diplôme, possède une dispense) ou qu'il est en mesure de compenser des UE entre elles pour lesquelles il aurait eu au minimum une note de 6/20.

Ainsi, il est très difficile, à partir des taux de réussite aux épreuves ponctuelles, de déterminer le nombre de candidats admis à une session du fait des différentes conditions exposées ci-dessus. Le nombre d'admis est donc connu postérieurement à la date de délibération du jury national.

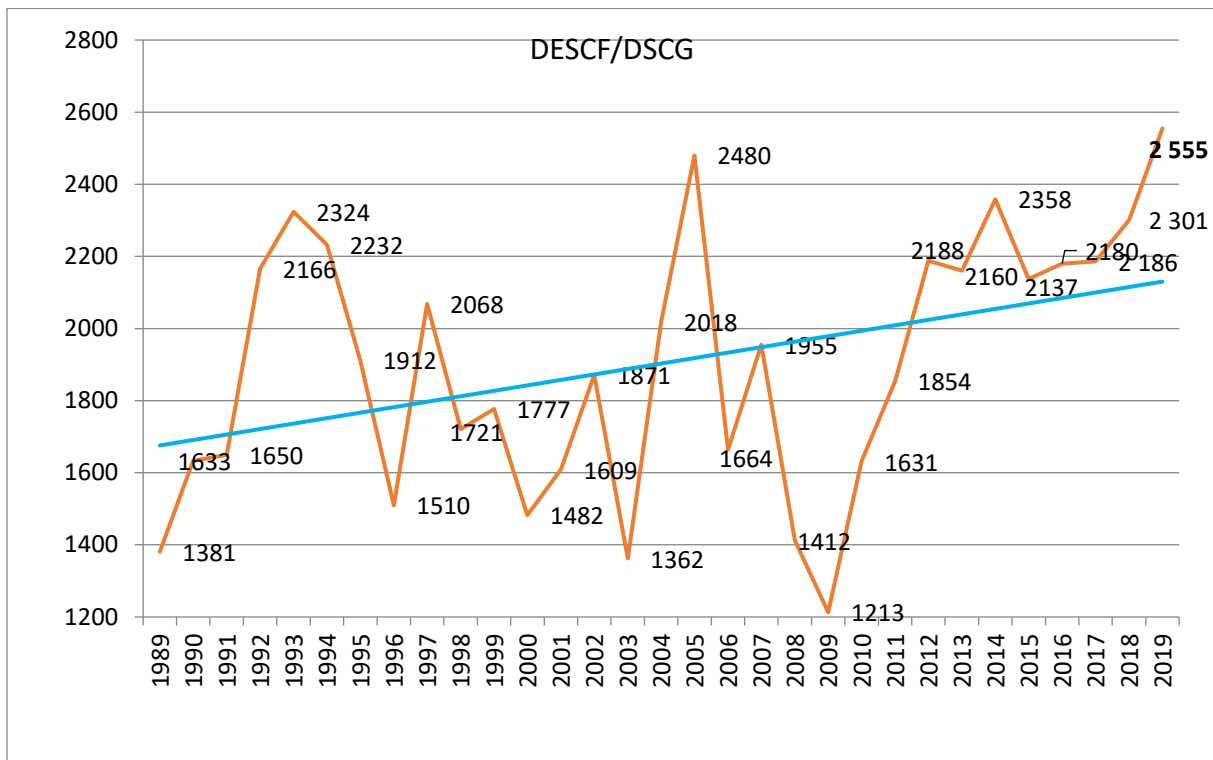
On note globalement une hausse du nombre de candidats ce qui à partir de 2012 s'explique par une augmentation du nombre de présents aux examens et pour 2019 par un taux de réussite qui s'est amélioré. On pourra aussi relever que le nombre de candidats admis par la voie de la VAE reste toujours marginal.

Nombre de candidats admis aux épreuves ponctuelles et par le biais de la VAE

	Ponctuel	VAE	Total
2008	1 412		1 412
2009	1 213		1 213
2010	1 631		1 631
2011	1 787	67	1 854
2012	2 113	75	2 188
2013	2 095	65	2 160
2014	2 309	48	2 357
2015	2 111	26	2 137
2016	2 154	26	2 180
2017	2 140	46	2 186
2018	2 280	21	2 301
2019	2 530	25	2 555



Le nombre de diplômés est en augmentation en 2019 (2 555 diplômés en 2019 contre 2 301 diplômés en 2018). Une analyse sur une plus longue période intégrant le nombre de diplômés au DESCF (période 1989-2007) montre également une tendance à l'augmentation du nombre de candidats validant le diplôme leur permettant d'accéder au stage d'expertise-comptable.



5. Analyse des épreuves ponctuelles du DSCG 2019

D'une manière générale, les sujets ont été jugés par les correcteurs en adéquation avec le référentiel du DSCG et permettant une bonne évaluation des candidats. Le niveau des candidats demeure toutefois encore trop faible sans doute lié à une préparation insuffisante des UE et/ou une maîtrise approximative des bases (DCG) et/ou une méthodologie de travail inadaptée aux épreuves. Il est rappelé notamment que la maîtrise de l'ensemble des UE du DCG reste un prérequis pour aborder le DSCG.

Pour rappel, **aucun point du programme du DSCG ne peut être considéré comme mineur** et ce n'est pas parce qu'un point du programme n'a pas fait l'objet d'un sujet au cours des années antérieures qu'il ne pourra pas faire l'objet d'un futur sujet.

Le DSCG est un diplôme de niveau master et en tant que tel il exige que les candidats puissent démontrer qu'ils maîtrisent des compétences tout à la fois techniques, d'analyse, de synthèse et rédactionnelles de niveau master.

UE1. Gestion juridique, sociale et fiscale

Le sujet de l'UE1 comportait quatre dossiers indépendants avec deux dossiers sur 5 points, un dossier sur 6 points et un dossier sur 4 points, soit quatre parties relativement équilibrées. Le sujet comportait trois annexes qui au total tenaient sur une page.

- Le premier dossier se rapportait au droit et à la fiscalité des groupes avec des questions sur les apports partiels d'actifs, l'intégration fiscale et les opérations intra-groupes.
- Le deuxième dossier portait sur le droit de l'entreprise en difficulté avec des questions sur la liquidation judiciaire de l'entreprise et les poursuites pénales à l'encontre du dirigeant.
- Le troisième dossier portait sur le droit des contrats avec des questions classiques mais aussi des questions sur le contrat de vente en ligne.
- Enfin, le dernier dossier portait sur le droit des sociétés et la transmission de sociétés de personnes.

Le sujet ne présentait pas de difficultés particulières, certaines questions s'apparentant à des questions de cours et plusieurs questions ou thèmes ayant déjà été abordés au cours des questions précédentes (intégration fiscale, abandons de créances, vices cachés...).

La seule originalité résidait dans l'introduction de questions sur le droit du commerce électronique, mais qui sont restées des questions simples.

Les évolutions envisagées pour la session 2020

Enfin, en ce qui concerne le contenu des programmes, l'UE 1 n'a fait l'objet que d'ajustements mineurs liés à l'évolution des textes. Ainsi, l'architecture du programme dans son ensemble, qui repose sur la vie de l'entreprise (mise en société, développement / financement / internationalisation, restructuration, transmission, difficultés / disparition) demeure inchangée.

UE2. Finance

Le sujet 2019 était très classique et se composait de deux dossiers. Le dossier 1 (l'étude de cas du Groupe Editlivres) était composé de trois sous-dossiers : le premier était un sujet de diagnostic (calculs de ratios de marges, de structure financière et de rentabilités et interprétation des flux) ; le second concernait une évaluation à travers le calcul du CMPC et de la méthode des flux ; le troisième était un sujet le calcul obligataire (sensibilité et couverture sur les marchés à terme). Le sujet était un peu long mais pas difficile car il était dans la même veine que ceux d'années antérieures. La partie 2 sur « La

gestion de la dette et le LBO » était une question de réflexion/cours à traiter en lien avec l'effet de levier.

Les évolutions envisagées pour la session 2020.

Le jury souligne que le contenu du programme de l'UE2 Finance du DSCG a été profondément modifié avec la réforme. Les nouveaux thèmes comme l'importance de l'extra-financier et de la gouvernance dans le diagnostic, la montée en puissance des innovations financières et technologiques (blockchain, Fintechs, ICO, etc.), l'impact de la crise financière de 2008 avec un poids grandissant de la réglementation financière, l'évaluation des patrimoines avec l'immobilier, etc. sont autant de points majeurs à prendre en compte à partir de 2020. De plus, l'épreuve de finance sera probablement calée à celle de l'UE1 et UE4, avec des questions de cours intégrées dans les dossiers.

UE 3. Management et contrôle de gestion

Le sujet 2019 était conforme au programme avec l'intérêt d'être fondé sur l'étude du cas d'une entreprise réelle. Il était composé de trois dossiers. Le dossier 1 (structure et engagement sociétal) était composé de deux sous-dossiers : le premier était un sujet d'analyse structurelle de l'entreprise au regard des configurations de Mintzberg et du modèle de l'entreprise libérée ; le second concernait l'engagement sociétal et la responsabilité sociale de l'entreprise. Le dossier 2 (analyse stratégique) était composé de deux sous-dossiers : le premier portait sur le diagnostic stratégique de l'entreprise ; le second concernait la mise en œuvre de la stratégie et le management des risques engendrés. Le dossier 3 (analyse des marges et prospective) portait sur la marge globale de production, les taux de marge sur coûts spécifiques et les préconisations à faire au regard des résultats obtenus.

Le sujet était un peu long avec notamment un nombre important d'annexes, mais il visait aussi à tester la capacité du candidat à bien gérer le temps de composition et, donc, de traitement des annexes. Le critère de bonne gestion du temps des analyses est devenu récurrent sur le sujet UE3, l'évolution du contrôle de gestion et du management l'imposant. Par ailleurs, le sujet n'était pas difficile, dans la même veine que ceux d'années antérieures.

Les évolutions envisagées pour la session 2020

Le jury souligne que le contenu du programme de l'UE3 du DSCG n'a pas été profondément modifié avec la réforme. Les thèmes contemporains du contrôle de gestion et du management comme l'importance de l'extra-financier, la montée en puissance des investissements immatériels et humains (compétences, organisation du travail, structure organisationnelle), la mise en œuvre stratégique et la gestion du changement et des transformations, outre la maîtrise des calculs de coûts/performances fondamentaux, sont autant de points majeurs à continuer à prendre en compte à partir de 2020.

L'épreuve sera comme cette année plus axée sur une réflexion ancrée sur des cas réels et des méthodes d'analyse, d'innovation managériale et de changement organisationnel, que sur des calculs bruts et des définitions non contextualisées de théories des organisations.

UE 4. Comptabilité et audit

Le sujet abordait des points faisant tous partie du référentiel du DSCG. Il se composait de trois dossiers (consolidation des comptes en référentiel IFRS, fusion et audit). Le sujet ne présentait aucune nouveauté par rapport aux années antérieures. Le sujet a été considéré comme étant plus facile que les années antérieures.

Malheureusement, encore trop de copies reflètent une connaissance approximative (ou méconnaissance) des points clés du référentiel lié à l'UE4. L'UE4 est souvent considérée comme une épreuve difficile ; certes elle repose sur un programme non étudié au niveau du DCG et donc spécifique

au DSCG mais elle suppose que les prérequis du DCG soient assimilés. Par ailleurs, la récurrence des thèmes testés dans les sujets de l'UE4 d'une année sur l'autre permet aux candidats désireux de passer avec succès cette épreuve de savoir quels sont les points du programme à travailler : la consolidation, la fusion ou la scission et l'audit ne sont pas des thématiques que l'on peut dominer en les découvrant quelques jours avant l'examen.

Les évolutions envisagées pour la session 2020

Pour la session de 2020, le programme est allégé de la partie analyse des données financières publiées par les groupes (rattachée à l'UE2 Finance). En revanche, les IFRS constituent une rubrique à part entière. Un peu à l'image du sujet de cette année, la part des IFRS va donc avoir tendance à prendre une place plus prégnante dans les sujets d'examens. Les candidats devront notamment maîtriser la traduction comptable d'opérations en référentiel IFRS.

UE 5. Management des systèmes d'information

Ce dernier sujet avant la mise en œuvre des nouveaux programmes – dont les thématiques et concepts évoluent à hauteur 20% environ – était assez classique et mobilisait des concepts largement répandus en management des systèmes d'information (urbanisation, alignement, changement). Le sujet 2019 était structuré en trois dossiers assez équivalents en termes de notation, de complexité et de temps de travail nécessaire. Ces trois dossiers se concentraient sur l'urbanisation du SI, puis sur l'alignement stratégique du SI et enfin sur le pilotage d'un changement ; changement qui était devenu à la fois inéluctable et profond pour le cas de cette PME familiale du secteur de la lingerie féminine nommée Solidor qui était confrontée à une concurrence agressive et agile, notamment venue d'Asie, avec la mise en marché régulière de nouveaux modèles à des tarifs accessibles.

Les trois dossiers posaient respectivement trois, quatre et trois questions spécifiques et ils s'appuyaient sur six annexes courtes mais denses et qu'il fallait bien lire, annoter et décrypter avant de se lancer dans les réponses aux questions des dossiers qui souvent y faisait référence explicitement. Le dossier 1 posait la double question de "pourquoi urbaniser" puis de "comment urbaniser" et il demandait donc de revenir à la définition et de montrer que Solidor, face aux évolutions conjoncturelles et structurelles qui s'imposaient, ne pouvait que modifier en profondeur son SI et ses applications pour le moderniser et le mettre en cohérence. Une cartographie de deux processus métiers et une représentation graphique synthétique de la démarche d'urbanisation étaient demandées mais le format était libre et le candidat se voyait juste proposé un exemple. Ce dossier a correctement été traité en règle générale notamment via des représentations graphiques assez lisibles et souvent pertinentes. Le dossier deux posait lui aussi, peu ou prou, la double question du pourquoi (avec les demandes de rappel sur l'AS puis sur ERP et CRM) et du comment (avec les outils CRM, ERP, NPS et avec les solutions SaaS) de l'alignement stratégique du SI dans le cas de Solidor et de sa transformation à la fois technologique et organisationnelle. Ce dossier 2 se terminait par une question ouverte (demande de suggestions à destination de la DSI sur le suivi de la qualité des activités). Ce dossier sur l'AS a également été correctement traité avec des définitions souvent correctes mais également trop souvent étoffées et donnant une impression de "catalogue" alors qu'il n'était demandé que de "rappeler simplement". Les forces et faiblesses de la question 3 centrée sur le mode SaaS se devaient de rester descriptives mais pouvaient aborder les aspects juridiques, organisationnels, sécuritaires, etc. et les suggestions de la question 4 se devaient de n'être destinées qu'à la DSI et non pas à la DG ou autres directions marketing ou achat ce qui permettait au candidat de rester dans le périmètre fonctionnel et technologique des SI et de réduire le volume de sa réponse à la question 4. Le dossier trois était moins classique car il s'attachait au pilotage du changement et à l'anticipation de nouvelles pratiques de travail de la part des utilisateurs du SI (question 1) donc là encore le pourquoi et le comment allaient être abordés dans le cas de changements qui allaient susciter des résistances

(question 2) et donc qui devaient être à la fois bien anticipés et bien accompagnés avec une approche adaptée à une PME familiale. Les candidats devaient montrer à la fois leurs connaissances en terme d'outils de gestion et de démarches SI et leur capacité à lire et décrypter les annexes (notamment les entretiens et les ressentis qui y étaient exprimés). La question 3 (réaliser et exploiter un diagramme de Gantt) de ce dossier 3 permettait au candidat de répondre efficacement sur le projet PPOC au moyen d'un simple diagramme dont la réalisation était assez basique (6 phases) et là encore le candidat pouvait ne pas s'éterniser en des commentaires qui n'étaient pas explicitement demandés (cf. "en déduire") mais devait se concentrer sur la lisibilité et la pertinence de son diagramme. Ces trois dossiers ont globalement été traités de façon satisfaisante, documentée et homogène par la majorité des candidats. Cela montre notamment la montée en qualité de la maîtrise des principaux concepts, démarches et outils SI - notamment sur les dimensions technologiques et applicatives (ERP, CRM, SaaS, Cloud...) - mais montre également que, face à des questions ouvertes ou à des demandes de représentations graphiques, les candidats gagneraient à être plus concis et mieux centrés sur la seule question posée.

Les évolutions envisagées pour la session 2019 ou 2020

L'épreuve de Management des systèmes d'information va évoluer avec le nouveau programme vers de moins en moins de technicité infrastructurelle et de plus en plus de management informationnel au regard des profondes mutations systémiques impactant les SI et la fonction SI, à la fois en cabinet et en clientèle, qui sont de facto de plus en plus souvent externalisés, que ce soit partiellement ou totalement.

Cette externalisation du SI impose de repenser et d'évaluer les choix, les décisions et les positionnements en termes de sécurité et de confidentialité, de tarification des usages et/ou des licences et de contractualisation avec les hébergeurs et les grands acteurs de l'infogérance et de l'informatique en nuage, de conformité et de compliance, d'audit et d'expertise, de pilotage de projets de transformation numérique mais aussi en termes de protection des données personnelles, de facilité d'utilisation des applications et d'appropriation des applications de gestion et, plus largement, de pertinence et sincérité des informations. Ainsi, les métiers du chiffre sont et seront largement impactés par les outils et pratiques numériques ce qui, en toute logique, explique l'évolution de l'UE 5 elle-même.

La nouvelle maquette de l'UE5 au travers de nouvelles thématiques liées aux systèmes d'entreprise, aux données personnelles et/ou au management des données massives donnera encore plus l'occasion aux candidats de montrer leur capacité à diagnostiquer, à évaluer, à se positionner, puis à proposer pistes de solutions.

UE 6. Epreuve orale d'économie partiellement en anglais

La session 2019 constituait la dernière session de cette épreuve sous cette forme.

Les évolutions envisagées pour la session 2020

Cette UE sera totalement transformée en 2020 puisqu'il s'agira d'une UE Anglais des affaires. L'objectif de cette UE sera d'évaluer les compétences linguistiques à l'oral des candidats sur des thèmes courants d'anglais des affaires.

UE 7. Epreuve orale relations professionnelles

Il est rappelé aux candidats que cette épreuve s'appuie sur un mémoire de niveau master et non un rapport de stage. Le mémoire ne peut donc pas être uniquement descriptif des activités réalisées ou d'un point étudié lors du stage. Les jurys ont également constaté que le niveau de français de certains

candidats était faible (syntaxe, accords grammaticaux, orthographe). Cela est d'autant moins acceptable que le mémoire peut faire l'objet d'une relecture.

Le mémoire doit permettre au jury d'apprécier la capacité du candidat à définir une problématique de gestion spécifique, à utiliser les références théoriques et conceptuelles appropriées et à mettre en œuvre une démarche méthodologique pertinente. Or, les jurys ont relevé la quasi-absence ou un manque de problématique, et que les démonstrations (quand elles existent) étaient lacunaires. Les candidats manquent également d'analyse et de recul par rapport au sujet. Ainsi, un nombre trop important de mémoires s'assimile plus à des rapports théoriques qu'à des réflexions sur des pratiques professionnelles. Il est à noter que le mémoire doit porter sur les pratiques en vigueur en France ou comparer les pratiques entre plusieurs pays. En revanche, un mémoire ne faisant référence qu'au droit marocain par exemple n'est pas recevable en tant que tel.

Enfin, il est important que le candidat cite correctement ses sources (bibliographie) et identifie clairement dans le mémoire les parties qui seraient issues de ces sources. Il est rappelé que le jury national sanctionne systématiquement le plagiat par une annulation de la session en cours et jusqu'à cinq ans d'interdiction de se présenter aux examens du DSCG.

En ce qui concerne la soutenance, elle doit être préparée en amont, le candidat devant présenter les points clés de son mémoire : sujet et problématique, méthodologie, principaux résultats. Il doit aussi être au courant du programme de cette épreuve.

Les évolutions pour la session 2020

Pour la session 2020, une nouvelle fiche d'agrément et une nouvelle fiche d'évaluation ont été mises en place. Une attention toute particulière sera portée sur :

- la problématique choisie par le candidat qui devra être justifiée au regard de son expérience professionnelle ;
- la pertinence des références académiques choisies pour décrire les enjeux de la problématique et les débats liés à ce sujet. Il pourra naturellement être fait aussi référence à de la documentation professionnelle ou juridique, mais seulement en complément aux références académiques. Une attention particulière sera portée à l'adéquation des citations des sources avec le mémoire et au niveau de la bibliographie (respect des normes de citation) ;
- la pertinence de la méthodologie privilégiée et sa justesse pour apporter des résultats convaincants par rapport à la problématique posée
- la capacité du candidat à analyser *a posteriori* les résultats présentés et les apports pour sa pratique professionnelle.

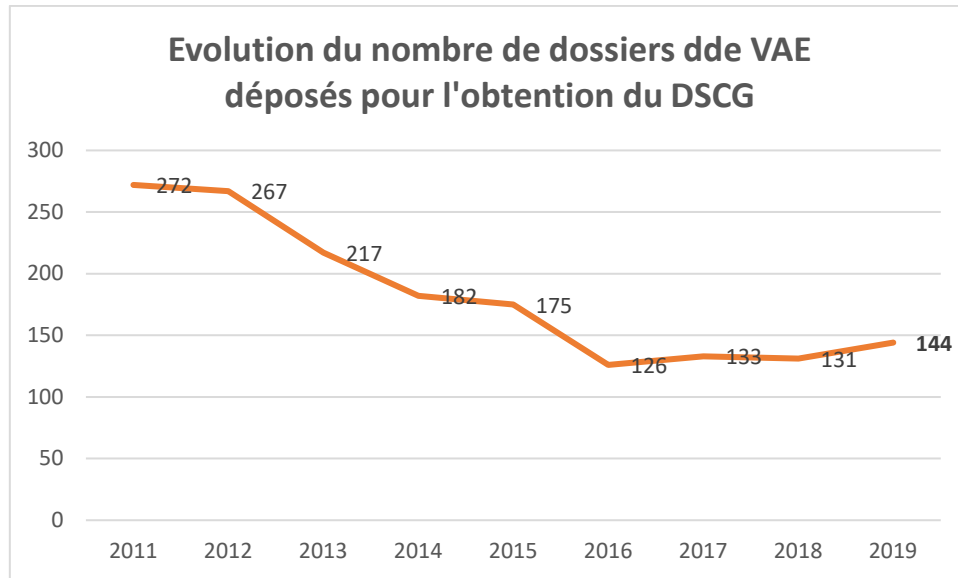
La nouvelle fiche d'agrément est disponible à l'adresse suivante :

<https://siec.education.fr/mes-outils/docutheque-131/dscg-documentation-ue-7-session-2020-3992.html>

La grille d'évaluation est jointe en annexe à ce rapport.

6. Retour sur la VAE du DSCG

Le nombre de dossiers de VAE déposés n'a pas évolué de manière significative sur ces 4 dernières sessions (144 dossiers en 2019 contre 131 en 2018).



D'une manière générale, on note une augmentation qualitative des dossiers de VAE déposés par les candidats en termes de présentation et d'argumentation, même si certains dossiers restent encore très perfectibles. A cette fin, l'analyse des dossiers de VAE et en particulier des livrets 2 fait ressortir des points d'amélioration qui sont listés ci-après :

La description des expériences professionnelles et la validation des compétences professionnelles

- Il est demandé aux candidats de documenter les expériences professionnelles leur permettant de valider les compétences comprises dans les UE demandées dans le cadre de la VAE. Un livret 2 non documenté (feuilles de compétences Excel non remplies et/ou absence de commentaires du candidat sur les UE ou commentaires trop succincts) ne permettent pas de valider les UE. De même, **seules les expériences professionnelles en lien avec les compétences visées par le référentiel doivent être décrites** (il n'est pas sûr que l'organisation de l'arbre de Noël des enfants relève des compétences professionnelles attendues au niveau du DSCG tout comme la participation au conseil de l'école maternelle...)
- Le candidat ne peut pas se retrancher derrière le secret professionnel pour ne pas exposer ses expériences professionnelles à l'appui des compétences demandées. De même, un candidat qui n'a pas eu le temps de documenter son dossier n'a pas à indiquer qu'il a une activité professionnelle trop intense pour pouvoir remplir son dossier de VAE, il peut très bien se présenter à la session suivante pour avoir tout le temps de remplir un dossier de qualité ;
- Les UE du DSCG constituant chacune un bloc de compétences, il n'est pas possible de faire des compensations entre ces blocs de compétences.
- Un candidat ayant des expériences professionnelles exclusivement auprès de sociétés non soumises au droit français ne peut prétendre à la validation de l'UE1 supposant des acquis professionnels spécifiques au droit français ;
- Si les pratiques professionnelles (dossiers traités ou périmètre d'activités du candidat) n'évoluent pas de manière significative d'une année sur l'autre, il est préférable que le candidat s'oriente vers les épreuves ponctuelles du DSCG au lieu de présenter une demande

de validation au titre de la VAE qui lui sera refusée. En revanche, **si les pratiques professionnelles ont évolué, le candidat mettra en avant dans le livret 2 les dossiers nouveaux qui lui permettent de demander un nouvel examen de son dossier par le jury pour une même UE.**

La prise en compte des formations et diplômes

- Le candidat ne peut pas se prévaloir de ses diplômes (de l'INTEC ou autres) ou de VES obtenues sur des diplômes ou de formations suivies pour pallier une absence d'expérience professionnelle sur un domaine de compétence, ces formations doivent lui permettre de se présenter aux épreuves ponctuelles du DSCG.
- Un candidat ne peut pas demander la validation d'une UE du DSCG au motif qu'il aurait suivi les cours et validé des UE du DCG sur des thématiques proches : le niveau de maîtrise et d'expertise associées sont différents ;
- Spécifiquement pour l'UE6 il n'est pas demandé au candidat de traiter un sujet de son choix mais de démontrer que son expérience professionnelle lui permet de valider les compétences linguistiques requises par cette UE (pratique de l'anglais des affaires dans le cadre professionnel) : les voyages d'agrément à l'étranger ne sont pas considérés comme étant une expérience professionnelle permettant de valider l'UE6

L'oral

- L'oral permet de conforter le dossier écrit (degré de maîtrise des compétences professionnelles du candidat) et non de suppléer une carence d'explication du livret 2, d'où l'importance de bien préparer et documenter en amont le livret 2 ;
- Si un candidat convoqué par le jury de VAE est absent le jour de l'entretien, il ne pourra pas se voir délivrer la ou les UE demandée(s) ;

Enfin, il est précisé que le jury national examine les livrets sous leur format numérique. Il est donc préférable de fournir les fichiers sources (Word, Excel ou PDF) et de s'assurer de l'intégrité du support. Si malgré tout le candidat venait à scanner son dossier papier il est demandé :

- De ne pas faire un scan page par page des documents qui rend la lecture fastidieuse (nécessité d'ouvrir chaque fichier) !
- De s'assurer que les pages sont présentées dans le même sens (les scans de documents présentés une page sur deux à l'envers impliquent de faire des rotations de pages rendant la aussi la lecture fastidieuse) ;
- Enfin, il est demandé au candidat de s'assurer de la lisibilité des scans fournis.

Réforme des programmes

La réforme des programmes a conduit à revoir les compétences attendues. Les nouvelles grilles de compétences sont disponibles sur le site du SIEC à l'adresse suivante :

<https://siec.education.fr/mes-outils/docutheque-131/vae-dcs-procedure-et-preparation-3080.html?cHash=91241faf3e16de99c22e665145f24875>

Paris, le 6 février 2020,

Evelyne Lande
Présidente du jury du DSCG

ANNEXES

- Grille d'évaluation de l'UE 7 Mémoire professionnel
- Liste des admis au DSCG par rectorat – Epreuves ponctuelles
- Liste des admis au DSCG par rectorat – dispositif VAE

DSCG 7 – MEMOIRE PROFESSIONNEL

Grille d'évaluation à utiliser à compter de la session 2020

NOM Prénom		N° du candidat								
Sujet du mémoire										
					Très insuf.	Insuf.	Suffi- sant	Bien	Très bien	NOTE
MEMOIRE (appréciation de la forme)										
- Respect des normes de communication : respect des normes bibliographiques (norme APA), sommaire et table des matières paginées										
- Qualité de la présentation écrite (lisibilité, illustrations, structure du plan, choix des annexes)										
- Qualité de l'expression écrite (orthographe, syntaxe, clarté)										
MEMOIRE (appréciation du fond)										
Présentation des missions réalisées dans la structure d'accueil (4 p. max)										
Traitement du sujet : <ul style="list-style-type: none"> - Capacité à formuler une problématique pertinente par rapport à une pratique et un sujet (degré de pertinence de la problématique) - Capacité à choisir des références bibliographiques pertinentes - Capacité à utiliser une méthodologie appropriée (justification et pertinence des choix méthodologiques) - Capacité à mettre en œuvre et retranscrire la démonstration logique de la démarche adoptée (qualité de l'approche scientifique de la démonstration se fondant sur des études, enquêtes...) - Capacité à analyser des résultats par rapport à la problématique posée et à la méthodologie retenue - Capacité de synthèse et capacité à identifier les limites et prolongements possibles de son travail - Capacité à mettre en avant les apports managériaux du mémoire pour la structure d'accueil ou la profession (outils d'aide à la décision, recommandations managériales...) 										
NOTE DU MEMOIRE ECRIT (sur 10 points)										
SOUTENANCE (la forme et le fond)										
<ul style="list-style-type: none"> - Capacité à construire un exposé et à mettre en valeur son travail (plan, supports autres que le mémoire, choix des éléments, outils appropriés...) - Capacité à s'exprimer à l'oral (aisance et confiance en soi, fluidité de l'expression, niveau de langage) - Capacité à écouter et comprendre les questions du jury concernant le mémoire et l'exposé - Capacité à apporter des réponses pertinentes aux questions portant sur le thème du mémoire (capacité à soutenir les résultats du travail de réflexion) 										
NOTE DE SOUTENANCE (sur 10 points)										
NOTE GLOBALE										
APPRECIATION GENERALE (à renseigner obligatoirement)										
Nom, Prénom et signature – Examineur 1					Nom, Prénom et signature – Examineur 1					

Liste des admis au DSCG (épreuves ponctuelles) par académie

Académies	Nombre total de candidat inscrits	Nombre Admis Epreuves ponctuelles	En %
Aix-Marseille	798	144	18,05%
Amiens	172	38	22,09%
Besançon	132	26	19,70%
Bordeaux	929	151	16,25%
Caen	146	32	21,92%
Clermont-Ferrand	169	30	17,75%
Corse	60	15	25,00%
Dijon	171	47	27,49%
Grenoble	418	61	14,59%
Guadeloupe	69	4	5,80%
Guyane	9	2	22,22%
La Réunion	173	36	20,81%
Lille	626	152	24,28%
Limoges	116	27	23,28%
Lyon	857	177	20,65%
Martinique	55	4	7,27%
Montpellier	437	89	20,37%
Nancy-Metz	364	74	20,33%
Nantes	961	156	16,23%
Nice	307	75	24,43%
Orléans-Tours	283	50	17,67%
Poitiers	163	39	23,93%
Reims	164	42	25,61%
Rennes	1488	107	7,19%
Rouen	158	30	18,99%
Strasbourg	411	115	27,98%
Toulouse	496	135	27,22%
PCV	5317	672	12,64%
TOTAUX	15449	2530	16,38%

Liste des admis au DSCG (dispositif VAE) par académie

Académies gestionnaires	Nombre de candidats inscrits (dispositif VAE)	Nombre de candidats auditionnés (dispositif VAE)	Nombre de candidats admis par les commissions (dispositif VAE)
Aix-Marseille	9	8	1
Amiens	3	0	1
Besançon	0	0	0
Bordeaux	9	9	1
Caen	1	1	0
Clermont-Ferrand	4	4	1
Corse	0	0	0
Créteil	9	9	1
Dijon	2	2	0
Grenoble	4	4	1
Guadeloupe	1	1	0
Guyane	0	0	0
La Réunion	3	3	0
Lille	3	3	0
Limoges	1	1	1
Lyon	12	12	2
Martinique	0	0	0
Montpellier	2	0	0
Nancy-Metz	2	2	0
Nantes	7	7	3
Nice	5	5	1
Orléans-Tours	0	0	0
Paris	20	19	4
Poitiers	1	1	0
Reims	0	0	0
Rennes	6	4	1
Rouen	2	2	0
Strasbourg	3	3	1
Toulouse	2	2	0
Versailles	33	33	6
TOTAL	144	135	25
%	100%	93,75%	19%